

# PACTE D'AMITIÉ

Entre

L'Association **PAYS ROCHELAIS-QUEBEC** (Régionale de la Fédération FRANCE-QUEBEC-FRANCOPHONIE), représentée par Marion GIVELET sa présidente

Et

L'Association **QUÉBEC-FRANCE JACQUES-CARTIER-PORTNEUF** (Membre du Réseau QUEBEC-FRANCE), représentée par Denis RACINE son président.

Attendu le souhait émis par les deux Associations de créer entre elles une relation privilégiée basée sur une affinité culturelle, institutionnelle, touristique et une réciprocité d'intérêts ;

Attendu la volonté de favoriser la multiplication des échanges entre les membres des deux Associations ;

Attendu les contacts établis à l'occasion de divers séjours, accueils et rencontres entre nos deux Associations ;

Ces deux Associations expriment leur volonté d'officialiser leurs relations par l'établissement d'un pacte d'amitié et, pour ce faire, conviennent de ce qui suit :

- développer des liens amicaux et favoriser les échanges entre elles et avec les organismes français et québécois de coopération et en collaboration avec les représentants nationaux des associations de la Fédération France-Québec-Francophonie et du Réseau Québec-France ;
- échanger périodiquement l'information nécessaire et en assurer la diffusion auprès de leur Association respective, d'une part, et dans leur région, d'autre part ;
- entretenir des relations privilégiées par des visites réciproques et diverses activités d'accueil, de communication ou de formation facilitant la compréhension mutuelle et la connaissance des communautés d'attache ;
- contribuer à développer des rapports mutuellement bénéfiques sur les plans culturel, économique et social, notamment :
  - favoriser les échanges entre les jeunes,
  - contribuer à des projets historiques dont des recherches dans l'objectif de parcours mémoriels,
  - tirer parti des programmes communs aux deux associations nationales,
  - plus généralement, favoriser des activités permettant de créer des liens amicaux véritables et pérennes.

- formaliser ces liens d'amitié par des communications régulières par échanges écrits ou par visioconférences,
- réaliser périodiquement un bilan de leurs échanges respectifs à l'occasion des congrès ou de toute autre occasion ou manifestation et a minima une fois par an.

Le présent pacte d'amitié sera en vigueur pour une durée de trois (3) ans à compter de sa signature. A moins que l'une des parties n'y mette fin par un avis écrit préalable d'au moins deux (2) mois, il sera reconduit par la suite d'année en année.

Ont signé à La Rochelle, le 30 avril 2017

Représentant l'Association  
Québec-France-Jacques Cartier - Portneuf

Représentant l'Association  
Pays Rochelais-Québec

Denis RACINE

Marion GIVELET

**Témoïn(s)**

**Ratifié**

Le

Le

Représentant l'Association  
Québec-France-Jacques Cartier - Portneuf

Représentant l'Association  
Pays Rochelais-Québec

Copies: aux sièges nationaux du Réseau Québec-France et de la Fédération France-Québec-Francophonie.